

pour comprendre le présent et construire un avenir durable

Avril 2013

Version 1.0



Fichiers fonciers 2009 et 2011 Harmonisation du nom des propriétaires personnes morales

Sommaire

La propriété dans les fichiers fonciers.....	3
La notion de droit de propriété.....	3
La table des droits de propriété.....	3
La classification des droits de propriété.....	4
Harmonisation des noms de personnes morales.....	5
Le nom de propriétaire.....	5
La codification pour les personnes morales.....	5
Méthode retenue.....	6
Liste des valeurs possibles.....	7
Limites et améliorations possibles.....	9
Création d'une classification de propriétaire par parcelle et local.....	10
Méthode de synthétisation des 6 droits de propriété.....	10
Liste des valeurs possibles.....	12

Version	Date	Auteurs	Commentaire
1.0	4 avril 2013	Rémi BOREL	Relecture Vincent CAUMONT

La propriété dans les fichiers fonciers

La notion de droit de propriété

Dans les fichiers fonciers, les **entités** concernées par des **droits de propriété** sont :

- les parcelles (table *pnb10_parcelle*),
- les subdivisions fiscales (table *pnb21_suf*),
- les locaux (table *pb0010_local*),
- les propriétés divisées en lots (table *pdl10_pdl*),
- les lots de copropriété (table *pdl30_lots*).

On s'intéresse généralement en priorité aux **parcelles** et aux **locaux**.

Définition et règles de gestion

Un droit de propriété est un droit qu'a une personne (physique ou morale) sur une des entités décrites ci-dessus.

Une entité peut disposer de **1 à 6 droits** de propriété. Par exemple, une maison est achetée en indivision par un couple : il y a deux droits de propriété.

Une personne peut détenir des **droits différents** selon l'entité. Par exemple, une personne physique est propriétaire d'un appartement dans la commune X, et gestionnaire d'un terrain sur la commune Y.

Types de droits de propriété

Les droits de propriété peuvent être répartis selon deux grandes classes, détaillées plus bas dans le document :

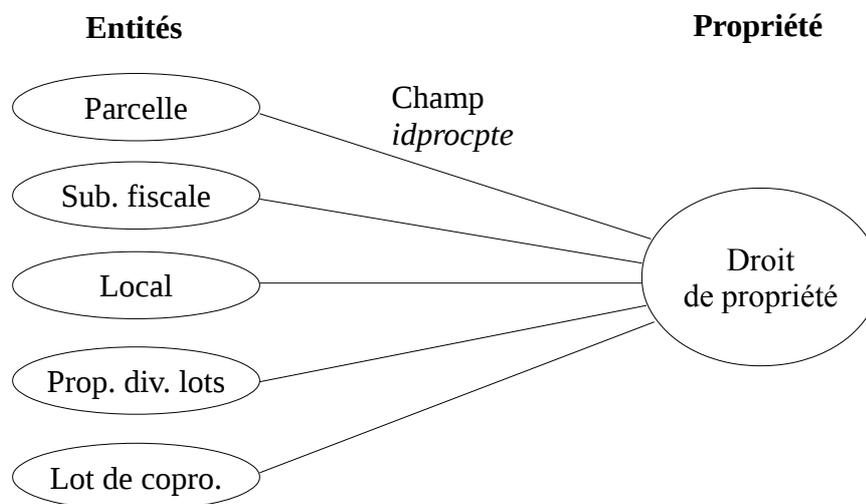
- la classe des « propriétaires »,
- la classe des « gestionnaires ».

Cette classification est justifiée dans le rapport *Exploitation et valorisation des fichiers fonciers* (CETE Méditerranée, 2009, 76p).

La table des droits de propriété

La table des propriétaires, ou plutôt table des droits de propriété, est fournie sous le **nom** « *proprietaire_droit* ».

Cette table permet d'identifier toutes les personnes, et les droits qu'elles détiennent sur une ou des entités. Le **lien entre les entités** et la table des propriétaires s'effectue par le **champ idprocpte**. Ce champ est également appelé **compte communal** de propriétaire.



La propriété dans les fichiers fonciers (suite)

La classification des droits de propriété

Les différents types de droits de propriété sont disponibles dans les champs **ccodro** et **ccodrotxt** de la table des droits de propriété.

Le tableau ci-dessous détaille ces droits selon leur appartenance à la classe « propriétaire » ou gestionnaire ».

Champ ccodro	Champ ccodrotxt	Typologie
B	Bailleur a construction (associé avec R)	Propriétaire
C	Fiduciaire	Propriétaire
F	Foncier (associé avec D ou T)	Propriétaire
N	Nu-propriétaire (associé avec U)	Propriétaire
P	Propriétaire	Propriétaire
V	Bailleur d'un bail a réhabilitation (associé avec W)	Propriétaire
X	La poste propriétaire et occupant	Propriétaire
A	Locataire-attributaire (associé avec P)	Gestionnaire
D	Domanier (associé avec F)	Gestionnaire
E	Emphyteote (associé avec P)	Gestionnaire
G	Gérant,mandataire,gestionnaire	Gestionnaire
H	Associé dans une société en transparence fiscale (associé avec P)	Gestionnaire
J	Jeune agriculteur	Gestionnaire
K	Antichresiste (associé avec P)	Gestionnaire
L	Fonctionnaire loge	Gestionnaire
O	Autorisation d'occupation temporaire (70 ans)	Gestionnaire
Q	Gestionnaire taxe sur les bureaux (Ile-de-France)	Gestionnaire
R	Preneur a construction (associé avec B)	Gestionnaire
S	Syndic de copropriété	Gestionnaire
T	Tenuyer (associé avec F)	Gestionnaire
U	Usufruitier (associé avec N)	Gestionnaire
W	Preneur d'un bail a réhabilitation (associé avec V)	Gestionnaire
Y	La poste occupant - non propriétaire	Gestionnaire

Harmonisation des noms de personnes morales

Le nom de propriétaire

Dans la table des droits de propriété, le nom du propriétaire est renseigné dans le **champ *ddenom***.

L'écriture de son contenu est libre. De fait, un même organisme identique peut apparaître avec plusieurs dénominations. Par exemple, le CNRS possède (au moins) 17 noms identifiés :

Noms possibles pour le CNRS
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE C.N.R.S.
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DELEGATION PARI
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE /PAR LE MINIS
CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE NATIONAL DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES
CENTRE NATIONAL RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CNRS
CNRS ADMINISTRATION DE LA CINQUIEME CIRCONSCRIPTION
CNRS CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CNRS CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CNRS CTRE NAL RECHERCHES SCIENTIFIQU
CNRS DELEGATION PARIS A
CNRS - UPS POUCHET
DELEGATION PARIS B CNRS
LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Afin d'exploiter la base au mieux, il est important d'**harmoniser ces noms** de propriétaires, en particulier pour les **personnes publiques**.

Un premier travail d'harmonisation a été réalisé en 2008-2009 par le CETE Méditerranée dans le cadre de la production du référentiel foncier.

Lors de la livraison nationale des fichiers fonciers 2009 et 2011, le CETE Nord Picardie a repris l'idée de l'harmonisation et l'a réalisée.

La codification pour les personnes morales

En complément du nom de propriétaire, il existe une classification des personnes morales allant de 0 à 9 :

Code	Classification personne morale
0	Personnes morales non remarquables
1	État
2	Région
3	Département
4	Commune
5	Office HLM
6	Personnes morales représentant des sociétés
7	Copropriétaire
8	Associé
9	Établissements publics ou organismes assimilés

Cette classification est malheureusement souvent **mal affectée**, et mérite aussi une correction et une harmonisation.

Harmonisation des noms de personnes morales (suite)

Méthode retenue

L'harmonisation des noms de propriétaires est effectuée par recherche de **mots-clés** sur les noms simplifiés.

Étape 1 : simplification des noms Le nom des propriétaires étant un champ libre, il existe de nombreuses écritures. Afin de fiabiliser la recherche par mots clés, les noms ont été simplifiés avec les règles suivantes :

- suppression des caractères spéciaux (ex : . , ; # - _ [etc.),
- suppression des chiffres,
- suppression des mots de liaison (ex :et, ou, du, et, des, etc.),
- collage des lettres isolées (ex : « S N C F » devient SNCF),
- remplacement des espaces multiples en un seul,
- mise en majuscule.

Ci-dessous quelques exemples de simplification :

Avant simplification	Après simplification
ERDF OC0622 AG COMPTABLE B O L	ERDF OC AG COMPTABLE BOL
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS S	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS
SANEF S.A. DES AUTOROUTES DU NORD ET DE L EST DE LA FRANCE	SANEF SA AUTOROUTES NORD EST FRANCE
ETAT MINISTERE DE E DU L DES T ET DE LA MER SVCE NAVIGATION	ETAT MINISTERE MER SVCE NAVIGATION

Étape 2 : identification de mots-clés Dans son harmonisation des codes de personnes morales, le CETE Nord Picardie n'a retenu que **8 classes** parmi les 10 présentées initialement (cf. plus haut) :

- 6 classes publiques : de 1 à 5 + la classe 9,
- 1 classe copropriété : la classe 7,
- 1 classe personne morale privée, la classe 0.

Selon la codification, des mots-clés de recherche et d'exclusion ont été identifiés. Par exemple, pour la classe 1 (État), les mots clés « MINIST », « CDIF », « DOUANE » sont recherchés (entre autres mots).

En revanche, des mots-clés comme « ONF » ou « HLM » sont exclus afin de ne pas les prendre en catégorie 9 ou 5.

Étape 3 : recherche des mots les plus fréquents Afin d'exclure ou d'inclure de la recherche un grand nombre de lignes, les mots apparaissant le plus fréquemment ont été identifiés.

Étape 4 : utilisation de fichiers de correspondance Le CETE Nord Picardie a utilisé le travail d'harmonisation effectué par d'autres services dans le cadre de leur référentiel foncier : l'ex-DREIF, le CETE Méditerranée et le CETE de l'Est.

Étape 5 : vérification manuelle À l'issue de l'étape automatique n° 2, certains noms peuvent être affectés à plusieurs catégories ou mal classés. Ainsi, l'ensemble de ces cas sont vérifiés manuellement afin de choisir la catégorie qui semble la plus adaptée.

Harmonisation des noms de personnes morales (suite)

Liste des valeurs possibles

Dans la table des propriétaires, deux champs ont été ajoutés :

- la classification de personne morale modifiée en 8 classes (*codgrm*),
- le nom de personne morale harmonisé (*codnom*).

Le tableau ci-dessous donne toutes les valeurs possibles pour ces 2 champs.

Catégorie	Noms harmonisés possibles
1	ETAT ETRANGER ETAT FRANCAIS
2	CONSEIL REGIONAL LYCEE
3	CENTRE DE GESTION COLLEGE CONSEIL GENERAL
4	ASSOCIATION FONCIERE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE COMMISSION SYNDICALE DE LA SECTION COMMUNE INTERCOMMUNALITE REGIE SYNDICAT INTERCOMMUNAL
5	OFFICE HLM
9	AGENCE DE L'EAU AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE AGENCE D'URBANISME AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT AGENCE FRANCAISE DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS DE SANTE AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT ALLOCATIONS FAMILIALES ASSURANCE MALADIE AUTRE ETABLISSEMENT PUBLIC BANQUE OSEO BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS CEMAGREF CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT CHAMBRE CONSULAIRE CHARBONNAGES DE FRANCE COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE CONCESSIONNAIRE AUTOROUTIER CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT CONSERVATOIRE NATUREL CROUS EDF/GDF ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ETABLISSEMENT HOSPITALIER ETABLISSEMENT PUBLIC CULTUREL ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Catégorie	Noms harmonisés possibles
	ETABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL ETABLISSEMENT SCIENTIFIQUE FRANCE TELECOM IFREMER INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL INSTITUTION DE GESTION SOCIALE DES ARMEES INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET AUTOMATIQUE LA MASSE DES DOUANES LA POSTE METEO FRANCE OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES OFFICE NATIONAL DES FORETS OFFICE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES AEROSPATIALES PARC NATIONAL PARC NATUREL REGIONAL POLE EMPLOI PORT AUTONOME REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE SNCF/RFF OU AUTRE RESEAU FERRE SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL TELEDIFFUSION DE FRANCE UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS VOIES NAVIGABLES DE FRANCE A DEFINIR
7	COPROPRIETE
0	AGENCE IMMOBILIERE ASSOCIATION AUTRE ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE ASSOCIATION DE GESTION ASSOCIATION FAMILIALE ASSOCIATION IMMOBILIERE ASSOCIATION SOCIALE ASSOCIATION SPORTIVE ASSOCIATION SYNDICALE CENTRE COMMERCIAL CENTRE MEDICAL COOPERATIVE AGRICOLE COURS D'EAU ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE GROUPEMENT FONCIER RURAL GROUPEMENT FORESTIER GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER MAISON DE RETRAITE PRIVEE PERSONNE MORALE PRIVEE PROPRIETAIRES EN BIENS NON DELIMITES (BND)

Catégorie	Noms harmonisés possibles
	SOCIETE ANONYME
	SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
	SOCIETE AUTRE
	SOCIETE CIVILE AUTRE
	SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE
	SOCIETE CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER
	SOCIETE CIVILE FONCIERE
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
	SOCIETE CIVILE PARTICULIERE
	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE
	SOCIETE DE GESTION
	SOCIETE D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE
	SOCIETE EN NOM COLLECTIF
	SOCIETE FONCIERE
	SOCIETE INDUSTRIELLE
	STRUCTURE AERIENNE
	STRUCTURE AGRICOLE
	STRUCTURE CULTUELLE
	STRUCTURE CULTURELLE
	SYNDICAT AGRICOLE
	SYNDICAT AUTRE
	SYNDICAT DE CANAL
	SYNDICAT DES MARAIS
	SYNDICAT D'INITIATIVE

Limites et améliorations possibles

Pour indication, le **nombre de noms** de propriétaires à harmoniser pour les millésimes 2009 et 2011 est d'environ **2 800 000**. Avec un tel volume de données, et sans connaître précisément le territoire, il faut admettre qu'il existe des erreurs dans l'harmonisation.

Limites de l'exercice

L'harmonisation du CETE Nord Picardie est uniquement basée sur le nom du propriétaire. Or, certains **noms peuvent être ambigus** : ASF est une célèbre société d'autoroutes, mais aussi une agence immobilière d'Arpajon dans l'Essonne.

À l'inverse, un nom donné peut être affecté dans plusieurs catégories. Par exemple, le nom « ETAT PAR VNF GESTIONNAIRE DU DOMAINE FLUVIAL CONFIE » est-il à classer dans la catégorie 1 (État) ou 9, au titre de l'établissement public VNF ?

De manière générale, le CETE Nord Picardie a choisi d'affecter ces cas ambigus à la catégorie la plus « récente ». Le cas ci-dessus a été concrètement affecté à VNF.

Améliorations possibles

La meilleure amélioration qui puisse y avoir est celle venant des personnes ayant la connaissance du terrain. C'est pourquoi les fichiers de correspondance dont a bénéficié le CETE ont été très utiles. Le fichier de correspondance final du CETE Nord Picardie est en ligne sur le portail « fichiers fonciers ».

D'autres colonnes pourraient être utilisées comme le numéro SIREN et le champ *dnatpr* (nature de personne morale). Il faut au préalable analyser le remplissage et la pertinence de ces champs.

En 2013, le CETE Méditerranée a livré aux services du ministère un référentiel national harmonisé. Ce travail mené pour le compte de la DAFI (Délégation à l'Action Foncière en Immobilière) a affiné les classes de propriétaires et a fiabilisé les catégories de personnes morales. Par exemple, les classes établissements publics et État sont plus détaillées.

Création d'une classification de propriétaire par parcelle et local

Méthode de synthèse des 6 droits de propriété

Comme expliqué plus haut, chaque entité peut avoir jusqu'à 6 droits de propriété avec des noms de personnes différents. Si l'on veut accéder directement à une typologie globale de ces 6 droits, il faut les **agrèger** dans une seule ou plusieurs valeurs.

Pour les tables des parcelles et des locaux, le CETE Nord Picardie a agrégé ces droits de propriété dans 7 champs :

Champ	Description
ndroit	Nombre de droits de propriété
ndroitindi	Nombre de droits de propriété en indivision
ndroitpro	Nombre de droits de propriété de type « propriétaire »
ndroitges	Nombre de droits de propriété de type « gestionnaire »
typprop	Typologie de propriété globale
typpropro	Typologie de propriété, pour les droits de type « propriétaire »
typpropges	Typologie de propriété, pour les droits de type « gestionnaire »

Les explications méthodologiques qui suivent sont basées sur **l'exemple réel** de la parcelle 59359000AW0097. Cette parcelle possède le compte communal *idprocte* « 59359+00581 ». Dans la table des droits de propriété, **3 droits** correspondent à ce compte communal :

Qualité (<i>gto</i>)	Code droit de propriété (<i>ccodro</i>)	Code personne morale initial (<i>ccogrm</i>)	Code personne morale harmonisé (<i>codgrm</i>)	Nom de propriétaire initial (<i>ddenom</i>)	Nom de propriétaire harmonisé (<i>codnom</i>)
Personne morale	R (Preneur à construction (associé avec B))	0	0	TERIS SPECIALITES	PERSONNE MORALE PRIVEE
Personne morale	G (Gérant, mandataire, gestionnaire)	0	0	TERIS SPECIALITES	PERSONNE MORALE PRIVEE
Personne morale	B (Bailleur à construction (associé avec R))	1	9	PORT AUTONOME DE DUNKERQUE	PORT AUTONOME

Méthode de calcul des champs « ndroit »

Pour chaque entité parcelle ou local, les champs *ndroit* sont des **comptages filtrés** des droits de propriété.

- *ndroit* correspond au nombre total de droits,
- *ndroitindi* correspond au nombre de droits pour lesquels *ccodem* vaut I (non indiqué dans le tableau ci-dessus),
- *ndroitpro* correspond au nombre de droits de type « propriétaire » (B, C, F, N, P, V, X),
- *ndroitges* correspond au nombre de droits de type « gestionnaire » (tout sauf B, C, F, N, P, V, X).

Dans notre exemple, ces 4 champs valent respectivement : 3, 0, 1 et 2.

Création d'une classification de propriétaire par parcelle et local (suite)

Méthode de synthétisation des 6 droits de propriété (suite)

Méthode de calcul des champs « *typprop* »

L'objectif des champs *typprop* est de donner une typologie globale de propriété en fonction du ou des types de personnes ayant des droits sur une entité.

Les types de personnes sont au nombre de 9 : les 8 classes du champ *codgrm*, plus la classe « personne physique » :

- ETAT (1),
- REGION (2),
- DEPARTEMENT (3),
- COMMUNE (4),
- OFFICE HLM (5),
- ETABLISSEMENT PUBLIC (9),
- COPROPRIETE (7),
- PERSONNE MORALE PRIVEE,
- PERSONNE PHYSIQUE.

Les champs *typprop* sont construits selon les cas de figure suivants :

Si l'entité possède des droits de propriété	Alors
Appartenant à la même classe	<i>typprop</i> prend la valeur de la classe correspondant à ces droits (cf les 9 classes ci-dessus)
Appartenant à 2 classes différentes	<i>typprop</i> prend la valeur des 2 classes concaténées (ex : ETAT (1) ET PERSONNE PHYSIQUE). L'ordre des 2 classes correspond à l'ordre écrit ci-dessus.
Appartenant à 3 classes ou plus	<i>typprop</i> prend les valeurs suivantes, en fonction des cas : PERSONNES PUBLIQUES UNIQUEMENT PERSONNES PUBLIQUES ET PRIVEES PERSONNES PRIVEES

Le calcul des champs *typpropro* et *typpropges* s'effectue de la même manière, sauf qu'au départ, seuls les droits correspondants sont gardés.

Dans notre exemple, les 3 champs prennent les valeurs suivantes :

- *typprop* : ETABLISSEMENT PUBLIC (9) ET PERSONNE MORALE PRIVEE,
- *typpropro* :, ETABLISSEMENT PUBLIC (9),
- *typpropges* : PERSONNE MORALE PRIVEE.

Création d'une classification de propriétaire par parcelle et local (suite)

Liste des valeurs possibles

Les valeurs possibles découlent du tableau ci-dessus :

- 9 valeurs pour le premier cas,
- $8+7+6+5+4+3+2+1 = 36$ valeurs pour le deuxième cas,
- 3 valeurs pour le dernier cas.

Les classes spéciales « PAS DE PROPRIETAIRE » et « PAS DE GESTIONNAIRE » sont également possibles. Il arrive en effet que le compte communal *idprocte* d'une entité n'existe pas dans la table des droits de propriété.

Pour indication, le tableau ci-dessous donne les valeurs possibles du champ *typpropro* pour les parcelles 2011 de la région Nord – Pas-de-Calais.

Champ typpropro	Nombre de parcelles
PERSONNE PHYSIQUE	2 441 497
PERSONNE MORALE PRIVEE	307 531
COMMUNE (4)	209 310
OFFICE HLM (5)	83 077
COPROPRIETE (7)	39 669
ETABLISSEMENT PUBLIC (9)	34 737
ETAT (1)	21 762
DEPARTEMENT (3)	15 805
PERSONNE MORALE PRIVEE ET PERSONNE PHYSIQUE	709
REGION (2)	633
PAS DE PROPRIETAIRE	281
ETABLISSEMENT PUBLIC (9) ET PERSONNE MORALE PRIVEE	195
ETAT (1) ET ETABLISSEMENT PUBLIC (9)	110
COPROPRIETE (7) ET PERSONNE PHYSIQUE	74
OFFICE HLM (5) ET PERSONNE MORALE PRIVEE	59
COMMUNE (4) ET PERSONNE PHYSIQUE	58
OFFICE HLM (5) ET PERSONNE PHYSIQUE	47
COMMUNE (4) ET PERSONNE MORALE PRIVEE	43
ETAT (1) ET PERSONNE PHYSIQUE	38
COPROPRIETE (7) ET PERSONNE MORALE PRIVEE	30
ETABLISSEMENT PUBLIC (9) ET PERSONNE PHYSIQUE	29
ETAT (1) ET COMMUNE (4)	24
OFFICE HLM (5) ET COPROPRIETE (7)	20
PERSONNES PUBLIQUES ET PRIVEES	17
COMMUNE (4) ET ETABLISSEMENT PUBLIC (9)	16
COMMUNE (4) ET OFFICE HLM (5)	8
ETAT (1) ET PERSONNE MORALE PRIVEE	8
COMMUNE (4) ET COPROPRIETE (7)	7
PERSONNES PUBLIQUES UNIQUEMENT	5
DEPARTEMENT (3) ET PERSONNE PHYSIQUE	4
REGION (2) ET COMMUNE (4)	3
DEPARTEMENT (3) ET ETABLISSEMENT PUBLIC (9)	3
PERSONNES PRIVEES	2
ETABLISSEMENT PUBLIC (9) ET COPROPRIETE (7)	2
DEPARTEMENT (3) ET COMMUNE (4)	2
ETAT (1) ET DEPARTEMENT (3)	1